



**HAL**  
open science

# Un modèle générique de conservation des Aires Marines Protégées à l'épreuve du local : Démarche du projet de recherche CALM

Anne Cadoret, Jean-Eudes Beuret

## ► To cite this version:

Anne Cadoret, Jean-Eudes Beuret. Un modèle générique de conservation des Aires Marines Protégées à l'épreuve du local : Démarche du projet de recherche CALM. Forum Mondial de la Nature, UICN, Sep 2021, Marseille, France. , 2021. hal-03341348

**HAL Id: hal-03341348**

<https://hal.science/hal-03341348v1>

Submitted on 19 Sep 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

# Un modèle générique de conservation des Aires Marines Protégées à l'épreuve du local

## Démarche du projet de recherche CALM



Anne Cadoret Jean-Eudes Beuret

### A. Contexte et démarche de la recherche

#### L'enjeu de l'acceptation sociale des AMP à l'heure de l'accélération de leur création ...

En 2006, seulement 0,65% des océans étaient officiellement protégés, 7,65 % le sont en 2021. Malgré les difficultés d'évaluation des bénéfices à la conservation de la biodiversité, des études révèlent que ces aires protégées permettent de réduire les impacts anthropiques en limitant les activités prédatrices ou non-durables (Maxwell et al., 2020). Leur création est désormais devenue une priorité pour les instances internationales environnementales, réaffirmée depuis la publication de l'Almanach rapport de l'IPBES (2019), rédigé par près de 450 experts internationaux chargés de faire un état des lieux des enjeux de l'environnement et notamment de la biodiversité. Les AMP sont des dispositifs pour la plupart « descendants », c'est-à-dire qu'ils émanent d'une autorité supérieure au local sur la base d'un cadre de protection globale visant à répondre d'abord à des exigences nationales et internationales de conservation. Ce cadre générique s'inscrit dans un modèle de conservation de la biodiversité associé à une conception de la nature qui a progressivement évolué, d'une conception esthétisante à une vision plus naturaliste, voire une radicalisation de la protection de la nature excluant toute activité humaine, à une approche plus sociale, où la participation des communautés locales est au cœur du dispositif. Néanmoins des questions se posent quant au modèle proposé, à la politique du nombre et à son adéquation avec des bénéfices pour la conservation de la biodiversité d'une part et pour les populations d'autre part. Les AMP rencontrent souvent des difficultés sur le terrain, traduisant la complexité d'une articulation entre des objectifs et références locales et globales. Elles font l'objet de négociations, d'ajustements, de transactions ainsi que de conflits. Toute aire protégée « s'inscrit dans un tissu institutionnel et social particulier » (Féral, 2007), sur un espace défini : le modèle proposé, pour s'intégrer harmonieusement dans la réalité locale, doit donc être remodelé par sa mise à l'épreuve du local.

#### Problématique & hypothèse

Comment le modèle générique de conservation de la biodiversité littorale s'adapte ou se réinvente à l'épreuve des spécificités locales, dans des contextes culturels, politiques et socio-économiques très différenciés ?

**Hypothèse principale**  
Il existe un modèle générique implicite d'AMP. L'adaptation de ce modèle aux spécificités territoriales ou sa réinvention sont gages d'une meilleure acceptation, facteur d'appropriation, d'efficacité et de durabilité de l'AMP au bénéfice de la conservation.

**Objectif de la recherche :** Caractériser les composantes du modèle générique et identifier et analyser de façon comparative les principaux processus d'adaptation locale d'un dispositif générique de protection de l'environnement littoral et les pistes d'innovation sociale qui en résultent.

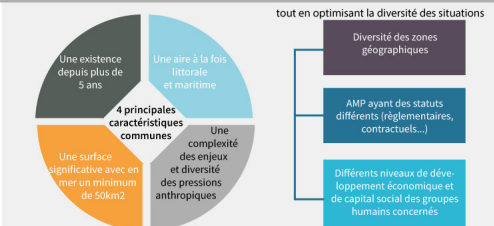
#### 3 approches méthodologiques associées

**Approche analytique par étude de cas :** stratégie de recherche adaptée à l'étude de phénomènes complexes insaisissables des contextes dans lesquels ils se produisent (Yin, 1981).

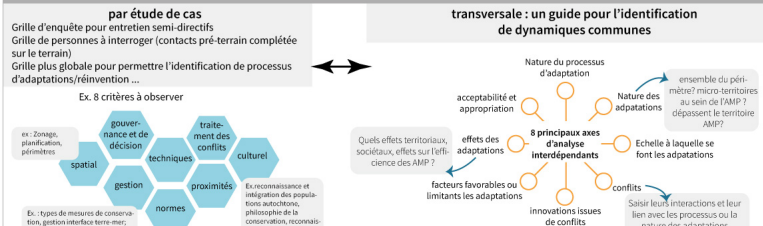
**Approche systémique :** vise à mettre l'accent sur l'intelligibilité des dynamiques de territoires (temporelles, spatiales, organisationnelles) (Moine, 2006).

**Analyse comparative :** permet la mise en évidence de mécanismes soit récursifs soit singuliers entre des études de cas considérées comme des systèmes complexes.

#### Sélection des études de cas



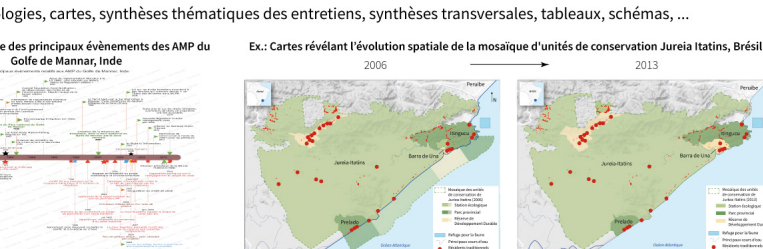
#### Grilles d'analyse



#### Recueil d'information



#### Traitement des informations



### B. 13 Aires Marines Protégées étudiées

**Zakynthos (124km<sup>2</sup>/1999).** Créé avant tout pour la protection d'une espèce littorale dont les principales zones de nidification sont aussi celles d'un tourisme balnéaire de masse. Le développement du tourisme et des précipitations de congestion se juxtaposent dans le temps et l'espace, créant des conflits et des besoins de compromis. Or, l'AMP est issue d'une dynamique top-down intégrant à l'origine tout le territoire local. Les agents du Parc travaillent depuis plusieurs années à impliquer pêcheurs, touristes, artisans et résidents dans ses actions. Sa conception est difficile : il s'agit de faire respecter réglementations et codes de bonne conduite issus du dialogue avec certains, mais à mal par l'inventivité de certains touristes en matière de nouveaux usages. La tortue est au cœur d'un marché de l'observation qui se développe sans égard pour sa conservation mais grâce à sa présence.

**Port Cros (170km<sup>2</sup>/1963).** En 2006, une loi modifie la gouvernance des parcs nationaux français : élus, professionnels, ONG, experts... sont désormais intégrés aux instances décisionnelles. Suite à des concertations et une série de conflits, le parc s'étend sur le continent et sur l'île de Porquerolles en 2012. Les îles de l'AMP attirent de nombreux visiteurs (4 à 13 millions de visiteurs). Des actions sont menées pour limiter les effets négatifs d'une hyper-fécondation, mais aussi comme dans d'autres domaines, ces actions restent souvent à une légitimité locale qu'il n'est pas facile d'acquiescer malgré les résultats positifs en termes de conservation.

**Saloum Delta Biosphere Reserve (1800km<sup>2</sup>/1981).** En 1981 est créée la Réserve de biosphère autour d'une zone centrale au statut de Parc national. Des financements permettent d'élaborer un plan de gestion avec la participation de la population après 15 ans d'existence sans plan de gestion ni périmètre clairement défini. Des projets internationaux et locaux se juxtaposent, de gestion des ressources naturelles mais aussi d'appui au développement local, déployés sur 47 villages (régulation des mangroves, saisonnalité du mangrove de coquillages...). La multiplicité des initiatives fonctionne comme un puzzle mais la réserve n'a plus vraiment de moyens de gestion et repose, de fait, sur une multitude d'acteurs ayant des statuts juridiques et moyens divers : un parc national, des aires marines protégées (reconnues par l'État mais issues d'initiatives privées), des réserves naturelles communales, etc.

**Tyr (116,8 km<sup>2</sup>/1998).** Les actions sont orientées avant tout vers la protection des oiseaux et des tortues, mais elle s'est constituée d'abord comme un outil de protection contre l'aménagement urbain et touristique, et de préservation d'un patrimoine archéologique en partie sous-marin. Réserve naturelle, installée dans une zone balnéaire d'importance nationale, elle reste marquée par l'intensité urbaine et touristique, et de préservation d'un patrimoine archéologique en partie sous-marin. Réserve naturelle, installée dans une zone balnéaire d'importance nationale, elle reste marquée par l'intensité urbaine et touristique, et de préservation d'un patrimoine archéologique en partie sous-marin.

**Koh Rong (405 km<sup>2</sup>/2016).** L'aire marine de gestion des pêches et de l'Écosystème du département des pêches et d'une ONG qui ont mené des études scientifiques et un travail avec les pêcheurs locaux. Ces derniers sont incités à participer à des missions de contrôle visant à limiter la pêche illégale. L'AMP est située sur l'archipel de Koh Rong, constitué d'îles encore peu aménagées, habitées par des communautés villageoises vivant principalement de la petite pêche côtière et très prises des touristes ou backpackers. La dynamique d'AMP est mise en cause notamment par l'octroi par l'État d'une concession d'aménagement de l'île principale à un groupe d'investissement qui entend urbaniser 70% de la surface de l'île avec des infrastructures touristiques et qui a commencé à expulser les pêcheurs de la zone côtière où ils vivent, créant un conflit violent. L'AMP risque d'être mise en échec par une autre AMP créée sur un autre territoire avec un problème de gestion des interfaces terre-mer et de cohérence entre les politiques publiques.

**Taean-Haean (940 km<sup>2</sup>/1978).** AMP pensée en premier lieu comme un instrument d'aménagement du territoire et de récréation pour les urbains. Le périmètre s'étend en mer sur 377 km<sup>2</sup> mais est gérée avant tout une étroite bande côtière de des usages récréatifs. Des conflits et une mauvaise note ont entraîné l'AMP à investir des questions plus environnementales : un conflit a éclaté dès les années 2000 opposant le Parc et des environnementalistes locaux qui dénonçaient avec succès à un projet gouvernemental de construction d'une route littorale. Ils demandent à l'AMP de travailler à la restauration durable. L'espace marin reste très peu investi par terre et soumis à multiples pollutions engendrées, avec notamment des micro et macro-déchets de la pêche, souvent vers des îlots loins.

**Golfe de Hauraki (13 900km<sup>2</sup>/2000).** Cette AMP se matérialise par un Forum visant la coordination des politiques publiques pour la conservation marine. Le Parc compte cinq réserves marines gérées par le ministère de l'environnement mais représentant 0,3% de sa surface et ne formant pas un réseau cohérent de zones de protection. Sans pouvoir d'État, l'AMP est avant tout un Forum composé d'élus de collectivités territoriales, 3 ministères (conservation, pêche, affaires maritimes) et des représentants du peuple maori. L'enjeu du Forum est surtout d'influencer des politiques territoriales et sectorielles. C'est une AMP territoire de travail et vit, avec un million de personnes qui vivent sur son littoral et une région comprenant le plus important développement économique et démographique du pays. Le Forum peine à trouver une légitimité mais en cause notamment par le ministère des pêches qui ne veut revenir ni sur ses prérogatives, ni sur son échelle de gestion des pêches, comme par certaines collectivités ou par le peuple maori, qui entend mettre en avant une gestion coutumière des zones littorales et riveraines qu'une partie de représentation au sein du Forum.

**Moorea (7200km<sup>2</sup>/2000).** L'AMP issue d'un conflit autour de la justification du statut de zone de la justification de bungalows par des opérateurs touristiques. Le Plan de Gestion de l'Espace Maritime (PGEM) se compose de 8 zones de gestion. La gestion est confiée à la commune avec des possibilités de sanctions qui restent limitées. Nombre d'usages récréatifs sont officiellement sanctionnables, à l'inverse de la pêche, ce qui crée un sentiment d'injustice au sein d'une population où tout le monde pêche. La création de zones de non-pêche brise la continuité terre-mer pour des populations qui s'approprient un espace allant de la côte de la montagne au récif, où elles ont leurs attaches et leurs repères. Lors de la révision du PGEM (2014-2021), l'un des problèmes sont posés et des espaces de conservation viables le jour, permettant une meilleure implication des pêcheurs.

**Rapu Nui / Motu Motiro Hiva (12500km<sup>2</sup>/2020).** En 2010 est créé le parc marin autour d'îles inhabitées sans consultation de la population Rapu Nui, renforçant un sentiment de domination d'acteurs extérieurs et marquant le début d'un processus d'AMP autour de l'île principale. Différents scénarios de statuts sont envisagés et deviennent concurrents, fracturant les alliances locales au sein de la population Rapu Nui. C'est finalement une aire multi-usages qui est approuvée en 2018. Reste à lui donner un contenu, un comité directeur composé majoritairement de représentants du peuple Rapu Nui et à traduire en règles légales des principes tels que celui de réserver la zone à une pêche Rapu Nui (artisanale et limitée à des engins traditionnellement utilisés par les Rapu Nui ou relevant d'une pêche sportive).

**Isla Grande de Atacama (128 43km<sup>2</sup>/2004).** Depuis 15 ans, les efforts se sont accumulés, avec des financements internationaux du Programme des Nations Unies pour le Développement, des financements gouvernementaux de la Région de Valparaíso, mais aussi de la communauté scientifique, en accord sur un enjeu de gestionnaire local. Cette AMP a été créée en 2004 sans affectation de ressources permanentes, mais avec un projet chargé d'établir un plan de gestion de 2005 à 2010 à ce jour. L'institutionnalisation de cette AMP reste un objectif. La zone recèle une biodiversité caractéristique du Pacifique Sud-Orientale de plans d'action, mais aussi de la biodiversité gouvernementale de la pêche et de la collecte d'algues, du tourisme avec notamment un site colonisé en été par le camping sauvage légal (dépensé comme une pratique culturelle par un collectif auto-déclaré « communauté écologique » alors que les activités à l'environnement sont interdites).

**Barra Do Unha : mosaïque d'unités de conservation Jureia Itatins (142km<sup>2</sup>/2013/2006).** En 1985 est créée une station écologique pour protéger un projet d'aménagement touristique. Mais ce statut exclut les habitants de la zone qui sont pourtant nombreux à y vivre. C'est le point de départ d'un conflit encore vif, entre les municipalités et les habitants car ceux-ci défendent leurs droits de vivre sur le territoire et de pratiquer leurs activités traditionnelles (dont la pêche, qui tous pratiquent, malgré des incitations de fait à partir d'voies écologiques peu entretenues, nature de relations économiques d'interdépendances entre les caçapas et des résidents secondaires dont certains ont été expulsés, limitations imposées à nombre d'activités...). Dans les années 2000, un zonage de l'AMP en mosaïques d'unités de conservation avec une réserve de développement durable au regard des enjeux de conservation de la biodiversité, l'élaboration d'un plan de gestion et la constitution d'un conseil délibératif, au sein de la conservation et de la population locale.